

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 février 2025

n° 015-25

Objet : *RS - Approbation de la convention de mise à disposition de bus lors de missions de sécurité civile réalisées par le Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie (SDIS73)*

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Florence Bourgeois à Thierry Repentin - de Alain Caraco à Jean-Benoît Cerino - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fresso - Philippe Gamen - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 13 février 2025

délibération n° 015-25

objet **RS - Approbation de la convention de mise à disposition de bus lors de missions de sécurité civile réalisées par le Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie (SDIS73)**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle qu'une convention a été établie en 2019 entre Grand Chambéry, le SDIS73 et le délégataire du réseau Synchro Bus afin d'autoriser jusqu'au 31 décembre 2024 la mise à disposition de bus du réseau Synchro Bus lors de missions de sécurité civile réalisées par les sapeurs-pompiers.

Les bus mis à disposition dans ce cadre n'accueillent aucune victime blessée mais permettent d'accueillir et d'évacuer, par mesure de sécurité, les personnes impliquées dans un sinistre.

Il est donc proposé la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition de bus, à titre gratuit, entre Grand Chambéry, le SDIS73 et Transdev Grand Chambéry, pour 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029, date de fin du contrat de délégation de service public de transport public de voyageurs.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de mise à disposition de service,

Vu la délibération n° 024-19 du Bureau du 21 février 2019 portant approbation d'une convention entre Grand Chambéry, le SDIS73 et Keolis Chambéry pour la mise à disposition de bus du réseau Synchro Bus lors de missions de sécurité civile,

Vu l'avis de la commission mobilité du 21 janvier 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention entre Grand Chambéry, le SDIS73 et Transdev Grand Chambéry, pour la mise à disposition de bus du réseau Synchro Bus lors de missions de sécurité civile,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à venir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

015-25

Objet de l'acte :

RS - Approbation de la convention de mise à disposition de bus lors de missions de sécurité civile réalisées par le Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie (SDIS73)

Classification Préfecture :

3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 4 - Autres baux

Date de l'acte :

13 février 2025

Annexe(s) :

CONVENTION AVEC LE SDIS73

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20250213-lmc1H32623H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H32623H1

Date de transmission en Préfecture :

17 février 2025

Date de réception en Préfecture :

17 février 2025

Date de publication sur le site internet:

lundi 17 février 2025